

Communiqué de presse

**L'AFMM et SVA+ fusionnent
pour renforcer la régulation du paiement sur facture opérateur**

Les associations AFMM et SVA+ ont officialisé le 29 septembre 2016 la mutualisation de leurs expertises et de leurs moyens, afin de démultiplier l'efficacité de leurs actions et d'être un interlocuteur de référence pour les pouvoirs publics et les associations de consommateurs.

Cette union marque une étape majeure dans l'industrie des solutions de paiement sur facture opérateur tous canaux confondus, avec pour objectif premier la **protection du consommateur**.

UN ENGAGEMENT FORT A DESTINATION DU MARCHE, DES POUVOIRS PUBLICS ET DES CONSOMMATEURS

La fusion de l'AFMM et de SVA+ va bien au-delà d'une simple synergie de moyens. C'est un **engagement à l'action, fort, volontaire et déterminé** de toute l'industrie vis-à-vis du marché, des pouvoirs publics et des consommateurs.

Le rôle et les missions de la nouvelle association, qui conserve pour l'instant le nom « AFMM », se voient également renforcés par l'arrivée de l'**Arcep** en tant qu'observateur au sein de son conseil d'administration, et de la **DGCCRF** en tant qu'observateur à ses réunions de travail.

La totalité des membres de l'AFMM est résolue à agir rapidement, notamment dans la lutte contre le spam vocal et le spam SMS, et dans la protection et l'information du consommateur.

La fusion permettra :

1. Dans le cadre de l'autorégulation, de **renforcer les vérifications** et de lutter plus efficacement contre les mauvaises pratiques et les acteurs qui nuisent fortement à ce marché ;
2. D'être plus décisifs dans la **lutte contre la fraude et le spam**, grâce à de nouveaux outils et une meilleure coordination des différentes parties-prenantes ;
3. De **poursuivre et de développer les actions** initiées par chaque association de façon plus cohérente au sein d'une structure unique, dotée de moyens plus importants.

« L'union de nos deux associations est décisive pour renforcer la régulation du marché du paiement sur facture opérateur. Elle ne pourra que nous rendre plus forts et décuplera l'efficacité de nos actions aussi bien vis-à-vis des consommateurs que des acteurs de ce marché » commente Christian Bombrun, Président de l'AFMM.

UN MARCHE A FORT POTENTIEL

Ce marché pèse actuellement **plus d'un milliard et demi d'euros**, mais son potentiel est bien supérieur. En témoignent l'**engouement des acteurs** mondiaux du mobile et de l'internet pour ces services opérateurs, mais aussi les nouvelles opportunités permises par la **Loi pour une République numérique**, adoptée le 27 septembre. Elle devrait ouvrir le champ à de **nouveaux usages innovants** tels que le don et l'achat de tickets électroniques.



A propos de l'AFMM

Née de la fusion entre l'AFMM (créée en 2005) et l'association SVA+ (créée en 2012), l'AFMM fédère l'ensemble des acteurs du marché du paiement sur facture opérateur en France : opérateurs de communications électroniques, éditeurs de service, prestataires techniques, et les groupements représentatifs de ces acteurs, désireux d'autoréguler, de promouvoir et de développer les solutions multi-opérateurs de paiement sur facture.

Sont membres de l'AFMM :

- > Collège Opérateurs : APNF, ATOS WORLDLINE, BOUYGUES TELECOM, COLT, EURO INFORMATION TELECOM, FEDERATION FRANCAISE DES TÉLÉCOMS, GIBMEDIA, GIE EGP, ORANGE, PROSODIE, RENTABILIWEB, SFR.
- > Collège éditeurs : ACSEL, ADRT, AFRC, CONCERT INTERNATIONAL, GESTE, GPMSE, MMA France

Plus d'informations sur : www.afmm.fr

 @MyAFMM

A propos de l'Arcep

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, arbitre expert et neutre au statut d'autorité administrative indépendante, est l'architecte et le gardien des réseaux d'échanges internet, télécoms fixes, mobiles et postaux en France.

Plus d'informations sur : www.arcep.fr

 @ARCEP

CONTACT PRESSE

Pierre Roy | 01 46 34 60 60 | afmm@wellcom.fr